

DEMANDE D'ASSURANCE POUR TRAVAUX EN COURS



L'assurance entre en vigueur avec l'envoi de la demande

Pour le bâtiment N° Rue, lieu de situation
Commune

Destination

par ex. habitation, grange, atelier, fabrique

Motif de la demande

nouvelle construction, transformation, annexe

Propriétaire : nom, prénom

Profession Tél.

Adresse avec numéro postal

Représentant : nom, prénom

Profession Tél.

Adresse avec numéro postal

Coût des travaux prévus (sans le terrain) Fr. Commencement des travaux le

Valeur des travaux déjà exécutés Fr.

Pour les documents à joindre, prière de vous référer ci-dessous.

Date Signature

Explications – procédure :

Les nouvelles constructions, les constructions d'annexes, les exhaussements et les aménagements intérieurs de bâtiments dont la plus-value dépasse 20'000 francs doivent être assurés dès le début des travaux de construction. Le propriétaire peut aussi assurer les travaux en cours pour des projets qui ne sont pas obligatoirement soumis à l'assurance des travaux en cours.

La demande, accompagnée des documents ci-dessous, doit être adressée à : ECA Jura, case postale 371, 2350 Saignelégier.

A joindre à la demande :

- les plans de construction : plan de situation, coupes horizontales, coupes verticales, façades exclues. Pour de plus petits projets de transformation et de construction d'annexes, une description de la construction suffit. En cas de transformations, les plans ou autres documents doivent contenir des indications sur les parties du bâtiment qui seront démolies et reconstruites ainsi que celles qui resteront intactes ;
- un devis récapitulatif détaillé (en cas de contrats forfaitaires, une description détaillée de la construction).

La confirmation d'assurance n'est envoyée que lorsque tous les documents requis sont en possession de l'ECA Jura.

A compléter par la commune	A compléter par l'ECA JURA	
Réception	Réception	Suivi :
Timbre et signature		